

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 7 mai 2012** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Messieurs Réal Beaulieu
Roger Lapierre
Pierre Dorval
Serge Guimond
Nelson Cloutier

Était absente : Madame Sonia Laurendeau

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

088-05-2012

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

8.2 Gazebo/Teinture
11.2.3 Candidature/Pompier volontaire/Guillaume Chrétien-Pelletier
11.4 Lettre d'un groupe de 3 citoyens/Gestion et organisation de la municipalité

1. Prière et ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal du 2 avril 2012
 - 3.1 Acceptation
4. Administration
 - 4.1 État des revenus et dépenses/Comparatif
 - 4.2 Exercice financier 2012-2013/Vérificateur/Nomination
 - 4.3 Bureautique Côte Sud/Ameublement/Facture 1098309/Excédent Fonc.non-affecté
 - 4.4 Système téléphonique/Appalaches Télécom et Sécurité/Soumission
5. Réseau routier
 - 5.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2012
 - 5.2 AML Caron/Déneigement 2011-2012/Bris/Demande de réparation
 - 5.3 Travaux à faire
6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF)/Projet/Demande d'appui

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi
 - 7.1 BPR inc./Facture 10014378/Municipalité
 - 7.2 BPR inc./Facture 10014379/MTQ
8. Parc des Volontaires
 - 8.1 Entretien du parc/Traitements
9. Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences
 - 9.1 Adoption du Règlement 377-2012
10. Subvention & cotisation
 - 10.1 Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière/Prix de fin d'année
 - 10.2 OTJ/Programme de plantation d'arbres ornementaux/Aide financière
11. Varia
 - 11.1 MRNF/157, Tour-du-Lac-des-Plaines/Lettre d'appui
 - 11.2 Service incendie
 - 11.2.1 MRC L'Islet/Coordonnateur//Rapports DSI-2003
 - 11.2.2 Rapport annuel 2011/Acceptation
 - 11.3 Urbanisme
 - 11.3.1 Second projet de modification du règlement de zonage #238/Zone 8P
 - 11.3.2 Avis de présentation
12. Comptes payés et à payer
 - 12.1 Acceptation
13. Période de questions
14. Levée de la séance

3. Procès-verbal du 2 avril 2012

3.1 Acceptation

089-05-2012

Procès-verbal/2 avril 2012/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 2 avril 2012 soit accepté.

4. Administration

4.1 État des revenus et dépenses/Comparatif

090-05-2012

État des revenus et dépenses/Comparatif-2011-2012

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal où le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement deux états comparatifs de revenus et dépenses nommés respectivement comptable et budgétaire;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D' l'état comparatif comptable soit celui qui compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, soit au 30 avril 2012.

QUE l'état comparatif budgétaire sera présenté seulement au second semestre soit en même temps que l'état comparatif comptable;

4.2 Exercice financier 2012-2013/Vérificateur/Nomination

091-05-2012

Exercice financier 2012-2013/Vérificateur/Nomination

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu :

QUE la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée pour la vérification des exercices financiers de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard pour les années 2011-2012.

4.3 Bureautique Côte Sud/Ameublement/Facture 1098309/Excédent Fonc.non-affecté

092-05-2012

Bureautique Côte Sud/Ameublement/Facture 1098309/Excédent Fonc.non-affecté.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aménagé une salle de réunion au 2^e étage de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE du mobilier a été acheté pour meubler le local ci-haut mentionné soit : 1 table, 12 chaises, 2 classeurs;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu :

D'accepter le paiement de la facture de Bureautique Côte-Sud au montant de 3 323.61\$ incluant les taxes à même l'excédent de fonctionnement non-affecté de la municipalité.

4.4 Système téléphonique/Appalaches Télécom et Sécurité/Soumission

093-05-2012

Système téléphonique/Appalaches Télécom et Sécurité/Soumission

CONSIDÉRANT QUE le système conventionnel actuel de téléphones ne convient plus au besoin de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service pour de l'équipement commercial a été demandée à Appalaches Télécom et Sécurité de St-Paul-de-Montminy;

CONSIDÉRANT QUE cette offre a été comparée avec de l'équipement semblable auprès de Télus et que le prix est sensiblement le même;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'offre de service de Appalaches Télécom et Sécurité au montant de 4 045.48\$ incluant les taxes.

QUE le paiement se fera à même l'excédent de fonctionnement non-affecté de la municipalité.

5. Réseau routier

5.1 Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2012

094-05-2012

Offre de service/Entretien du gazon et désherbage-2012.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de Monsieur Germain Bernier pour l'entretien du gazon à l'Édifice municipal, au Centre des Loisirs et le désherbage de l'aménagement au pied du drapeau des armoiries de la municipalité au montant de 480.00 \$ pour la saison, l'équipement nécessaire aux travaux sera fourni par ce dernier.

5.2 AML Caron/Déneigement 2011-2012/Bris/Demande de réparation

095-05-2012

AML Caron/Déneigement 2011-2012/Bris/Demande de réparation.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

QU'une demande soit faite auprès de AML Caron, entrepreneur pour la réparation des bris causés par le déneigement des chemins pour la saison d'hiver 2011-2012.

5.3 Travaux à faire

096-05-2012

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaire/Liste

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- Route Harrower : traverse
- chemin Lac-des-Plaines : fossés
- Dépôt : gravier
- Tour-du-Lac-des-Plaines : Estimé des travaux pour changer ponceau à la décharge du lac.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

6. Hygiène du milieu

6.1 Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) /Projet/Demande d'appui

097-05-2012

Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) /Projet/Demande d'appui

CONSIDÉRANT la demande de certificat de la municipalité pour les projets de valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) présentée par la firme de consultants Viridis environnement inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est l'épandage des boues municipales d'étangs aérés provenant de la municipalité de St-Henri de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ces boues contiennent des agents contaminants;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'oppose à recevoir ces matières résiduelles fertilisantes sur les lots visés par la demande de certificat;

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ne signera pas le certificat permettant la réalisation de ce projet.

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux/Suivi

7.1 BPR inc./Facture 10014378/Municipalité

098-05-2012

BPR inc./Facture 10014378/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014378 de BPR inc. au montant de 1 807.55\$ taxes incluses.

7.2 BPR inc./Facture 10014379/MTQ

099-05-2012

BPR inc./Facture 10014379/Ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE le projet du réseau d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et voirie s'effectue conjointement avec le ministère des Transports pour les travaux qui s'exécuteront sur la partie de la Route 285;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs instrumentant au dossier du ministère des Transports sont également BPR inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures qui seront présentées par BPR inc. concernant ce projet seront acquittées par la municipalité mais remboursées par le ministère des Transports à la municipalité sur présentation des factures;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements qui seront faits par le ministère ne comprendront pas les taxes, ces dernières seront réclamées au gouvernement par la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014379 de BPR inc. au montant de 19 453.77\$ incluant les taxes.

8. Parc des Volontaires

8.1 Entretien du parc/Traitements

100-05-2012

Parc des Volontaires/Entretien /Traitements pelouse.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE l'entreprise spécialisée dans l'entretien des pelouses, Weed Man fasse les traitements adéquats pour le gazon au Parc des Volontaires pour une somme de 392.35\$ taxes incluses.

8.2 Gazebo/Teinture

101-05-2012

Parc des Volontaires/Gazebo/Teinture.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

QUE des travaux de teinture soit fait sur le gazebo situé au Parc des Volontaires.

9. Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences

9.1 Adoption du Règlement 377-2012

102-05-2012

Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement 377-2012/Adoption.

RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2012

POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT
D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION POUR FAVORISER
LA RÉNOVATION ET LA
CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 7 mai 2012, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Messieurs	Pierre Dorval
	Serge Guimond
	Réal Beaulieu
	Roger Lapierre
	Nelson Cloutier

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'accorder une subvention pour compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de rénovation ou de construction de résidences;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la rénovation des immeubles résidentiels existants de même que la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de certains secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisme comprenant, à l'ouest de la Route 285, les zones 1RA, 2MI, 4RB, 5P, 7RA, 6RA, 8P, 9RI, 10MI et, à l'est de la Route 285, les zones 2MI, 3RA, 11MI, 13RA, 12RA et 10MI sont les secteurs visés par ce programme de revitalisation.

Toute résidence déjà construite à l'intérieur de ces secteurs de la municipalité peut bénéficier de ce programme de revitalisation pour la rénovation lorsque l'évaluation de ce

même bâtiment est majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux ainsi que toute nouvelle construction;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser que lors de l'émission du certificat relatif à la construction ou la rénovation subventionnée, la première année est déterminée de la date en vigueur du certificat au 31 décembre de la même année;

ATTENDU QU' avis de présentation a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2012.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement porte le nom de « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES** ».

ARTICLE 3 Une subvention sera versée pour toute rénovation de résidence lorsque l'évaluation foncière imposable de ladite résidence aura été majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux. Toute nouvelle construction résidentielle à l'intérieur du périmètre établi dans ce règlement pourra bénéficier d'une subvention en fonction de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

- Pour les exercices 2012 et 2013, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Pour l'exercice 2014, ce montant est au plus égal à 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Le total de la subvention ne devra pas excéder mille cinq cent dollars (1 500\$) pour toute rénovation ou nouvelle construction.

ARTICLE 4 Cette subvention pourra être versée pour toute rénovation ou nouvelle construction commencée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

ARTICLE 5 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 364-2011;

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. Subvention & cotisation**10.1 Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière/Prix de fin d'année**

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ne donnera pas suite à cette demande pour cette année.

10.2 OTJ/Programme de plantation d'arbres ornementaux/Aide financière

103-05-2012

OTJ/Programme de plantation d'arbres ornementaux/Aide financière-2012.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu :

DE verser une somme de 200\$ à titre d'aide financière pour le programme de plantations d'arbres initié par l'OTJ de Saint-Cyrille.

11. Varia**11.1 MRNF/157, Tour-du-Lac-des-Plaines/Lettre d'appui**

104-05-2012

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune(MRNF)/157, Tour-du-Lac-des-Plaines/Lettre d'appui.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire situé au 157, Tour-du-Lac-des-Plaines désire acquérir une partie du lot 10, Bloc A afin de régulariser l'emplacement de son garage;

CONSIDÉRANT QUE, pour se faire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune demande une lettre d'appui de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'appuyer cette demande d'acquisition.

QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal.

11.2 Service incendie**11.2.1 MRC L'Islet/Coordonnateur//Rapports DSI-2003**

105-05-2012

MRC L'Islet/Coordonnateur//Rapports DSI-2003.

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la MRC de L'Islet, le 12 mars 2012, de la résolution numéro 6652-03-12;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en sécurité incendie, et sur une base volontaire, que les municipalités de la MRC de L'Islet autorisent, par résolution, le coordonnateur de la MRC de L'Islet à consulter les rapports DSI-2003 au besoin sur le site du ministère de la sécurité publique. Cette autorisation permettra la consultation et la compilation pour la force de frappe inscrite au rapport annuel;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de L'Islet à avoir accès aux rapports (DSI-2003) produits sur le site du ministère de la Sécurité publique.

11.2.2 Rapport annuel 2011/Acceptation

106-05-2012

MRC de L'Islet/Schéma de couverture de risques en sécurité incendie/Rapport annuel 2011/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

D'accepter le rapport annuel 2011 dans le cadre du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ».

11.2.3 Candidature/Pompier volontaire/Guillaume Chrétien-Pelletier

107-05-2012

Service incendie/Candidature/Pompier volontaire/Guillaume Chrétien-Pelletier.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Guillaume Chrétien-Pelletier de faire partie des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE les élus municipaux apprécient l'intérêt de M. Chrétien-Pelletier à faire partie du service des pompiers volontaires de Saint-Cyrille-de-Lessard.

QUE, de par sa volonté et connaissances telles que décrites dans sa demande, il serait un atout au sein de ce service.

D'accepter la candidature de M. Chrétien-Pelletier à titre de pompier volontaire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

11.3 Urbanisme

11.3.1 Second projet de modification du règlement de zonage #238/Zone 8P

108-05-2012

Second projet de modification du règlement de zonage #238/Zone 8P.

Il est proposé par monsieur Réal Beaulieu, appuyé par monsieur Pierre Dorval et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage #238 de façon à autoriser des établissements hôteliers et des loyers aux usages principaux dans la zone institutionnelle et publique 8P.

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2012

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #376-2012
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #238
DE FAÇON À AUTORISER DES ÉTABLISSEMENTS
HÔTELIERS ET DES LOYERS DANS LES ZONES**

INSTITUTIONNELLES ET PUBLIQUES 8P.

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, en 1990, une réglementation d'urbanisme dont un règlement de zonage actuellement en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard juge opportun de modifier son règlement de zonage #238 de façon à autoriser les établissements hôteliers et les loyers dans les zones institutionnelles et publiques 8P;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la municipalité de modifier son règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QU'** une consultation publique, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été tenue le 1^{er} mai 2012;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation a également été donné le 7 mai 2012;

IL EST, PAR CONSÉQUENT :

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement 376-2012 modifiant le règlement de zonage aux fins précitées, le tout comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent premier projet de règlement.

ARTICLE 2 TITRE

Le premier projet de règlement porte le titre de « *Premier projet de règlement #376-2012 modifiant le règlement de zonage #238 de façon à autoriser des établissements hôteliers et des loyers dans les zones institutionnelles et publiques 8P* ».

ARTICLE 3 MODIFICATIONS

À l'article 6.5.2.1 intitulé « Usages principaux » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- n) établissements hôteliers
- o) loyers

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

11.3.2 Avis de présentation

AVIS DE PRÉSENTATION

Je, soussigné, SERGE GUIMOND donne avis de présentation à l'effet qu'un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement de zonage #238 de façon à autoriser des établissements hôteliers et des loyers dans les zones institutionnelles et publiques 8P.

QUE dispense de lecture du règlement est fait en même temps que cet avis de motion.

Et j'ai signé:

Serge Guimond

11.4 Lettre d'un groupe de 3 citoyens/Gestion et organisation de la municipalité

La municipalité a reçu, par poste prioritaire, une lettre d'un groupe de 3 citoyens concernant des suggestions relatives à la gestion et organisation de la municipalité.

Après la lecture de cette dernière par madame la secrétaire-trésorière, elle a été commentée par monsieur le maire. Ce dernier a fait part à l'assistance que la plupart des suggestions énumérées dans cette lettre étaient appliquées par l'administration municipale.

12. Comptes payés et à payer

12.1 Acceptation

109-05-2012

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D' les listes des comptes payés et à payer datées du 7 mai au montant total de 44 465.58\$.

QUE ces listes de comptes sont disponibles pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

13. Période de questions

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

14. Levée de la séance.

110-05-2012

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Roger Lapierre que la séance soit levée. Il est 21h15.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière